

AR PREFECTURE

047-214702466-20200901-DEL01092020-DE
Regu le 07/09/2020

N° INSEE :
47246

CNE DE
ST HILAIRE
DE LUSIGNAN

Exercice
2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 01 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation :	28/08/2020	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le 1^{er} Septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

PRÉSENTS : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - M. Armand SCHIRATTI - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Éric FELETTI - M. François RIGAUD - Mme Magali DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VAESTESAGER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick SMITH

PROCURATIONS : M. Patrick SMITH a donné procuration à Pierre DELOUVRIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Nadine CEOTTO

OBJET :

FONCTIONNEMENT ET TARIFICATION CANTINE

Mme Béatrice BETGE BREZETZ expose au Conseil Municipal qu'à partir du 8 septembre 2020, notre cantinière Nathalie CASABO-VILA sera absente pour 3 mois minimum.

Durant cette période, la cantine sera approvisionnée par la centrale de restauration ELIOR en liaison froide.

La Municipalité travaille déjà avec ELIOR pour le Centre de Loisirs et est satisfaite des prestations.

Sur le conseil de Lionel GARDETTE, directeur de l'ALSH, nous ne prendrons que des repas primaires pour les enfants et le personnel. Le prix du repas est de 3,50 € TTC.

Les plats seront remis en température avant le service aux enfants et adultes. Fleur FAUX, ancienne élève, a été recrutée en contrat CDD pour assurer ces tâches.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter un prix de repas à 3,50 € TTC. Un courrier explicatif sera adressé aux parents. A l'issue de cette période le prix des repas sera réévalué.

Le prix du repas adultes payants reste à 4,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

*Fait à St Hilaire de Lusignan,
Le 03 Septembre 2020*

*Le Maire,
Pierre DELOUVRIÉ*

